



Doc. 65

17 août 1950

Organiser un Centre Européen de la Culture

Proposition de résolution

déposée par M. Léopold Sédar SENGHOR et d'autres membres de l'Assemblée

Considérant :

la définition d'une culture militante adoptée par l'Assemblée Consultative Européenne lors de sa première session,

la recommandation de la même assemblée tendant à la création d'un Centre européen de la Culture ;

Considérant :

que l'UNESCO, après avoir pris connaissance de cette dernière recommandation, a exprimé l'avis que cela n'était pas de son ressort,

que, malgré cet avis, le Comité des Ministres n'a donné aucune suite au vœu de l'Assemblée,

L'Assemblée Consultative Européenne renouvelle au Comité des Ministres sa recommandation relative à la création d'un Centre européen de la Culture.

Ce Centre sera composé :

1. d'un Bureau qui aura pour mission, d'une part, d'assurer la liaison entre le Conseil de l'Europe et l'UNESCO; d'autre part, d'étudier :
 - a. les éléments communs de la culture européenne (idéaux et méthodes) ;
 - b. Les meilleurs moyens de les inculquer aux élèves des écoles et même aux adultes;
 - c. La possibilité de faire assimiler cette culture aux peuples d'outre-mer comme un levain à leurs propres civilisations;
2. d'une Université européenne qui sera placée sous le contrôle du Conseil de l'Europe et sera l'école des cadres de la future Europe Unie.

Signé (voir au verso)



Doc. 65 Proposition de résolution

Signé:

SENGHOR Léopold Sédar, France